

Gap, le **24 MARS 2023**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES

En application de l'arrêté préfectoral n° 2023-DPP-CDD-30, du **24 MARS 2023** le public est prévenu qu'une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement et à l'autorisation de défrichement, relative au projet de construction et d'exploitation d'une micro-centrale hydroélectrique sur le captage d'alimentation en eau potable du Sapet, sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Queyrières, pendant une durée de 31 jours consécutifs **du lundi 17 avril 2023 au mercredi 17 mai 2023 inclus**.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de la Société d'Economie Mixte Locale SEVE domiciliée à la mairie de Puy Saint André, le Village 05100 – Tél : 07-88-57-04-03 - courriel : Marie.BEUZEVAL@edsb.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête publique est mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Martin-de-Queyrières (siège de l'enquête), pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit **du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**.

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr. Chemin d'accès : Politiques publiques → Environnement, Risques naturels et technologiques → Participation du public → Enquêtes environnementales.

Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Préfecture des Hautes-Alpes – 28, rue Saint-Arey – 05 011 Gap Cedex , **du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30**.

Le public pourra consigner ses observations et propositions de trois manières différentes :
- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé à la mairie de Saint-Martin-de-Queyrières.
- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête.
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-mc-sapet@hautes-alpes.gouv.fr.

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du lundi 17 avril 2023 à partir de 9h00 jusqu'au mercredi 17 mai 2023 à 17h00.

Monsieur Alain BLANC, Gérant de coopératives retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 14 mars 2023 de la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Saint-Martin-de-Queyrières :

- Le **lundi 17 avril 2023, de 9h00 à 12h00** ;
- Le **mercredi 03 mai 2023, de 09h00 à 12h00** ;
- Le **mercredi 17 mai 2023, de 14h00 à 17h00**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Martin-de-Queyrières, à la Préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Saint-Martin-de-Queyrières, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Cédric VERLINE